

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

**VOTE: En exercice : 36****Présents : 22 / Représentés : 12****Votants : 34**Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)  
Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)  
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)  
M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ  
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – ZA LE BOURNAT – CESSION d'UN TERRAIN A LA SOCIETE DELTA SERVICES**

## **ECONOMIE – ZA LE BOURNAT – CESSION d'UN TERRAIN A LA SOCIETE DELTA SERVICES**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2003 validant les conditions de transfert de la Z.A « Le Bournat » à la Communauté de Communes ;
- VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Intercommunal, la ZA Le Bournat et la ZI Les Hautes ;
- VU la délibération n°20 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2015 relatif aux prix de vente appliqués des terrains situés les ZA (PAI, ZA Le Bournat, ZI les Hautes, ZI les Torrents) de la CCEDA ;
- VU l'avis du service des Domaines rendu dans son rapport en date du 10 Janvier 2020 et relatif à l'évaluation du terrain cadastré AK 120 et AK 121 objet de la cession ;

Monsieur le Président fait part que la Communauté de Communes Entre Dore et Allier a reçu une demande d'implantation de la société DELTA Services, pour l'acquisition d'un terrain de 2500 m<sup>2</sup> situé sur la ZA Le Bournat à Orléat.

La société DELTA Services est spécialisée dans la dératisation, la désinsectisation et la désinfection de locaux, elle est dirigée par M. Erwan Borie, le siège de l'entreprise se situe actuellement à Pont-du-Château. Créée en 2017, la société compte 7 salariés et prévoit l'embauche de deux salariés supplémentaires sur l'année 2020, elle souhaite aménager un local de 200 m<sup>2</sup>, comprenant bureaux, atelier, espace de stockage et vestiaires.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de céder à la SARL DELTA Services dirigée par M. Erwan Borie, un terrain de 2500 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles cadastrées AK 120 et 121 – commune d'Orléat Lieu-dit le Bournat ;
- étant donné que les parcelles sont viabilisées (eau potable, électricité, gaz, réseau de téléphone...) de même qu'elles bénéficient d'une voirie de desserte, cette cession s'effectuera au prix de 10 € le m<sup>2</sup> HT soit un montant de 25000€ HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge pour un montant de 3216.66€. La vente s'effectuera donc par acte notarié au prix de 28216.66€ TTC ;
- de l'autoriser à signer l'acte de vente, à l'étude de Me Leyrat, notaire à Lezoux ;
- d'inscrire ce montant au Budget Annexe 2020 de la ZA Le Bournat.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.